

**OISE
COMMUNE DE
CHEVRIERES**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 27 JUILLET 2022**

Le mercredi vingt-sept juillet deux mille vingt-deux, légalement convoqué, s'est réuni le Conseil Municipal, à dix-neuf heures dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de : **Monsieur PINON Donatien**

Étaient présents : Monsieur Donatien PINON, Maire, Madame Carole DUMILLON, Monsieur Noël LOIRE, Madame Laure BRASSEUR, Monsieur Laurent VERVEL, Adjoints, Monsieur Bruno COLLIN, Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHÈRE, Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE, Monsieur Philip MICHEL, Monsieur Roland DELÉGLISE et Madame Christelle BENSMAN.

Absents excusés, ayant donné pouvoir :

Madame Corinne PLAUCHIER donne pouvoir à Madame Carole DUMILLON, Madame Nathalie PHILION donne pouvoir à Monsieur Donatien PINON, Madame Laura FAVERET donne pouvoir à Monsieur Noël LOIRE, Madame Isabelle LORIQUER-QUENEL donne pouvoir à Monsieur Laurent VERVEL

Absents : Messieurs Patrick LEFIN et Frédéric VINCELLE, Madame Alexandra MOREL

Secrétaire de séance : Monsieur Roland DELÉGLISE

Adoption du compte procès-verbal de la séance précédente :

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le précédent procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Proposition d'adoption du projet des tennis couverts par la société dépositaire du dossier AMI
2. Proposition d'adhésion à l'application « panneau pocket »

Monsieur le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour : Adhésion à la compétence optionnelle éclairage public du SEZEO et choix des candélabres

En effet, il a assisté à une commission de travaux le vendredi 22 juillet et il est souhaitable que la commune prenne une décision pour l'adhésion ou non de la compétence optionnelle pour l'éclairage public. Il demande alors à l'ensemble du Conseil Municipal pour étudier ce sujet lors de cette réunion.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à **l'unanimité**, de rajouter à l'ordre du jour sous le numéro 3, **l'adhésion à la compétence optionnelle éclairage public du SEZEO et choix des candélabres**

1. Proposition d'adoption du projet des tennis couverts par la société dépositaire du dossier AMI

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Laure BRASSEUR, Adjointe aux sports.

Elle rappelle qu'à la suite d'une réunion de Conseil Municipal en date du 23 mai, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été publié et la société AMARENCO a déposé son dossier. Madame Laure BRASSEUR avait demandé aussi qu'il y ait un groupe de travail qui se forme pour travailler tous les lundis sur le dossier. L'objectif de cet AMI est d'avoir des tennis couverts à moindre prix. En effet, la société fait le « Champignon », les fondations, ainsi que les démarches administratives, ce qui réduit le reste à charge de la commune. Les tennis doivent être refaits car ils ne sont plus praticables. Madame Laure BRASSEUR a établi un budget prévisionnel avec les subventions que la commune peut avoir. Le département peut subventionner à une hauteur de 27%, la DETR à 30 %, la région approximativement 30%, la CCPE entre 10 000 et 50 000 euros, donc elle a mis 25 000 € au budget et explique qu'elle essaiera d'avoir le maximum. Il y a également la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), c'est une somme et pas un pourcentage, ainsi que la Fédération Française de Tennis et l'Association du Pays Compiégnois (APC). Le reste à charge de la commune devrait être de 20% soit environ 225 000 € pour la réfection des 2 courts de tennis, le bardage et l'électricité. Le bâtiment ne sera pas chauffé mais le club house sera couvert par le « champignon ». Le projet n'est pas luxueux mais pratique pour les adhérents. Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHÈRE lui demande le prix final de l'ensemble du projet, il suppose qu'il va chiffrer à 1 million d'euros. Madame Laure BRASSEUR lui répond que le chiffrage est entre 700 000 et 800 000 euros. Monsieur le Maire précise qu'il faut qu'il y ait au minimum 20% de reste à charge pour la commune. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE précise que s'il y a 250 000 € à payer par la commune, ce qui représente 20% de la somme totale, le projet se chiffre donc à 1 million d'euros selon ses calculs. Madame Laure BRASSEUR lui répond qu'ils n'ont pas tous les montants des subventions, et qu'il est possible que le reste à charge diminue. En effet, elle va défendre le projet auprès de la CCPE car c'est un projet innovateur et écologique. Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHÈRE demande en combien d'années le projet sera amorti. Madame Laure BRASSEUR lui explique que lors de cette réunion, le Conseil Municipal va délibérer pour signer ou non un bail emphytéotique pour l'installation de panneaux photovoltaïques et la société AMARENCO va directement récupérer les bénéfices de l'énergie produite. Monsieur Noël LOIRE précise que le bardage est aussi un isolant. Madame Laure BRASSEUR explique également que le bâtiment sera pré-percé selon le bardage choisi et que la société a son propre maître d'œuvre. Monsieur le Maire leur donnera des dérogations pour qu'ils puissent y avoir accès pour la maintenance. Madame Laure BRASSEUR a contacté la commune avec qui ils ont travaillé dernièrement. Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE lui

demande le nom de la commune et elle lui répond que c'est la commune de Selle. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE se renseigne sur la matière utilisée pour les terrains de tennis et Madame Laure BRASSEUR lui précise que c'est en résine. Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHÈRE demande si le mur existant sera inclus dans la nouvelle structure et elle lui répond que les thuyas, les poteaux, le mur et les tennis seront démolis. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE rebondit et demande si le mur sera refait car il était utilisé par les petits pour s'entraîner. Madame Laure BRASSEUR s'est renseignée auprès du SDIS et il faut 3 ou 4 mètres entre la structure et le grillage pour que les pompiers puissent y accéder. Madame Christelle BENSMAN demande la durée des travaux et Madame Laure BRASSEUR lui explique que si le projet est adopté, dès le mois de septembre Monsieur le Maire va prendre rendez-vous avec la société pour signer le bail. Le projet arrivera à terme courant 2023-2024. Madame Christelle BENSMAN s'inquiète pour les activités du Club pendant les travaux et Madame Laure BRASSEUR répond qu'ils pourront utiliser la salle de sports ou le club de Grandfresnoy. Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHÈRE demande si l'éclairage des courts de tennis se fera naturellement ou artificiellement. Madame Laure BRASSEUR explique que lors des réunions de travail, cette question a été abordée, Monsieur Philip MICHEL avait pensé utiliser le même procédé que pour la salle des sports, c'est-à-dire, faire un puit de lumière. Elle précise que la commune aménage la structure comme elle le souhaite mais il faut travailler en harmonie avec la société AMARENCO. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande si l'on peut faire appel à une autre société pour le bardage. Madame Laure BRASSEUR explique qu'il y a un appel à projet qui va être fait, les prestataires avec qui ils travaillent sont implantés un peu partout en France, et que le prix est raisonnable car la structure est pré-percée. Monsieur Philip MICHEL prend la parole et souhaite que Madame Laure BRASSEUR explique le coût global du projet payé par AMARENCO. En effet, la structure coûte 580 000 euros et ils demandent seulement 30 500 euros à la commune. Les tennis sont dans un très mauvais état, les spots peuvent être fournis par un sponsor, ce qui peut réduire le prix de la facture des travaux d'électricité. Madame Laure BRASSEUR le rejoint et précise que c'est pour cette raison que ce projet avec des panneaux photovoltaïques va défier toute concurrence. Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE en déduit que le club de tennis n'occupera plus la salle des sports, et Madame Laure BRASSEUR précise qu'ils pourront y avoir accès en raison d'un mauvais temps. Messieurs Roland DELÉGLISE précise qu'il y aura plus de créneaux disponibles pour l'accès aux autres associations. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande qui aura la charge de l'entretien. Monsieur le Maire et Monsieur Noël LOIRE expliquent que ça sera la société AMARENCO. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande comment ça se passera au bout des 30 ans, et Madame Laure BRASSEUR précise que la société renouvelle rarement les conventions. Avant la fin du bail, la commune doit leur adresser un courrier leur notifiant notre décision, si on ne souhaite pas le renouveler, AMARENCO retirera directement les panneaux solaires. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE précise qu'il ne faut pas que le bail soit renouvelé tacitement et que si les panneaux sont retirés, la pluie passera à travers la structure. Monsieur le Maire et Madame Laure BRASSEUR le rassurent en expliquant qu'il y a un toit avec un bac en acier et un feutre. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE explique qu'il a fait poser des panneaux photovoltaïques sur sa maison et qu'ils sont directement sur la toiture. Monsieur Philip MICHEL rappelle qu'il est écrit sur la page 51 du dossier AMARENCO : « le nettoyage des panneaux solaires est réalisé une fois par an, avec de l'eau osmosée ou déminéralisée, sans ajout d'agents nettoyants » et « les panneaux photovoltaïques seront recyclés, conformément à la réglementation ». Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande comment cela se

passé si la commune souhaite garder les panneaux solaires. Madame Laure BRASSEUR rétorque en disant que c'est possible à condition de retrouver une autre entreprise pour la maintenance. Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE et Monsieur Bruno COLLIN remercient Madame Laure BRASSEUR pour le travail accompli et son engagement dans ce projet. Monsieur Noël LOIRE demande à Madame Laure BRASSEUR depuis combien de temps elle connaît l'entreprise AMARENCO et elle lui répond que cela fait un peu plus de 8 mois. Monsieur Noël LOIRE lui demande également s'il est possible de faire une manifestation de danse ou de musique sous cette structure. Madame Laure BRASSEUR s'est renseignée auprès du SDIS, la structure peut accueillir 300 personnes, elle souhaite que ça soit à titre exceptionnel. Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE précise que le club de tennis est en commun avec la commune de Grandfresnoy, elle souhaite alors savoir si l'autre commune cotise. Monsieur le Maire lui répond que l'association est en commun mais pas le projet des tennis couverts. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande s'il y aura des gradins pour les spectateurs, Madame Laure BRASSEUR lui explique que ce n'est pas prévu, mais qu'il y a la place entre les deux terrains. Il y aura des filets pour ne pas abîmer le bardage et qu'il faudra également des brises-vues qui ne sont pas prévus au budget prévisionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 2 voix « contre » (Monsieur Laurent VERVEL et son pouvoir, Madame Isabelle LORQUER-QUENEL) et 14 voix « pour », l'adhésion du projet des tennis couverts par la société dépositaire du dossier AMI.

Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHÈRE précise que ça serait intéressant de savoir pourquoi Monsieur Laurent VERVEL a voté contre. Il lui répond alors qu'il y a d'autres priorités pour la commune, il souhaite refaire les tennis, mais ne souhaite pas les faire couvrir, car le prix ne sera pas le même.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE s'interroge sur le fait que la commune ne pourra plus revenir sur sa décision s'il venait à rester plus de 20% de reste à charge. Madame Laure BRASSEUR lui répond qu'ils ont certains pourcentages ou chiffrages pour les subventions, mais pas pour toutes. Il est peut-être possible qu'on obtienne plus de subventions. Elle rajoute que le champignon ne peut pas être fait sans le bardage et Monsieur le Maire précise que la commune a deux ans pour le faire. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande pourquoi ce bardage est obligatoire. Madame Laure BRASSEUR lui répond qu'il va y avoir de l'électricité ainsi que le cheminement qui va être refait donc s'il n'y a pas de bardage, il va falloir mettre du grillage et des poteaux. Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE trouve embêtant le fait de ne pas connaître tous les montants des subventions et le fait de ne pas être certain de toutes les obtenir. Elle souhaite émettre des conditions suspensives car elle ne veut pas noyer la commune. Monsieur Philip MICHEL explique que Madame Laure BRASSEUR a gonflé les prix dans son budget prévisionnel, elle a rajouté l'enlèvement de l'amiante, s'il y en avait. Ils ont travaillé sérieusement avec le groupe de travail, notamment avec Monsieur Noël LOIRE, Monsieur Roland DELÉGLISE et ont demandé à AMARENCO toutes les informations dont ils avaient besoin. Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE précise qu'elle ne s'inquiète pas pour les problèmes techniques mais pour l'obtention des subventions. Madame Laure BRASSEUR explique que l'année dernière elle a été bloquée avec ce projet car il fallait faire une demande de permis de construire. La société AMARENCO fait justement ces démarches et que c'est le même principe que pour la rue de la gare. Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE répond que la

rue de la gare est un projet essentiel pour la commune et que cela représente beaucoup de travaux avec en plus les tennis couverts à réaliser. Elle ne met pas en doute le travail effectué par Madame Laure BRASSEUR et son groupe de travail, mais s'inquiète s'il venait à rester 400 000 ou 500 000 euros de reste à charge pour Chevrières. Madame Laure BRASSEUR lui précise que si les tennis sont refaits sans les couvrir, les montants des subventions ne seront pas les mêmes. Les subventions seront versées à l'appui de factures payées, donc le montant peut varier si les dépenses augmentent.

2. Proposition d'adhésion à l'application « panneau pocket »

Monsieur le Maire s'assure auprès de l'ensemble du Conseil Municipal que tout le monde a bien reçu le lien de la vidéo de présentation de l'application « panneau pocket ». Il explique que c'est un nouvel outil de communication auprès des administrés afin de les informer, les prévenir ou les alerter. Le principe réside dans une application gratuite à télécharger sur son téléphone portable qui permet aux administrés de connaître les informations mises en ligne par la mairie. Il pourrait dépanner le panneau lumineux qui a été arrêté aux vues des dépenses qu'il engendrait. Les communes environnantes telles que Longueil Sainte Marie, Grandfresnoy, Bazicourt, Saint-Martin-Longueau ainsi que toutes les brigades de gendarmerie Estrées-Saint-Denis, Brenouille.. ont rejoint cette application. L'adhésion reviendrait à la commune à 290 € TTC par an. Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE demande si l'ancien panneau lumineux va être démonté et Monsieur le Maire lui répond qu'il ne sait pas encore car il attend des offres d'entreprises pour mettre autre chose. Madame Christelle BENSMAN se demande si les personnes âgées pourront y accéder. Monsieur Noël LOIRE souhaite connaître la durée du contrat et Monsieur le Maire lui répond qu'il est d'une durée d'un an, reconduit tacitement. Madame Christelle BENSMAN demande également s'il y a un cambriolage sur la Chevrières, si la commune peut faire une publication. Monsieur le Maire lui répond que oui, les gendarmes pourront également faire cette publication sur leur espace. Monsieur Bruno COLLIN suggère de publier les alertes météorologiques sur cette future application. Madame Christelle BENSMAN souhaite savoir si l'on pourra également publier des informations pour la fête de l'école. Madame Carole DUMILLON lui précise qu'il suffira simplement d'informer la mairie pour qu'elle puisse faire la communication. Madame Laure BRASSEUR suggère de mettre le calendrier des associations sur cette application dans la rubrique évènement. Monsieur le Maire précise que cette application lui a été recommandée par les communes de Grandfresnoy et de Longueil Sainte Marie et une fois la demande d'inscription communiquée, l'application peut être mise en route sous 2 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité,

- la proposition d'adhésion à l'application « panneau pocket »,
- d'autoriser Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette mise en place.

Monsieur Philip MICHEL suggère à Monsieur le Maire d'enregistrer les séances du Conseil Municipal afin de faciliter le travail de la secrétaire. Monsieur le Maire refuse sa demande et explique qu'il faut des autorisations pour enregistrer.

3. Adhésion à la compétence optionnelle éclairage public du SEZEO et choix des candélabres

Monsieur le Maire explique que lors de la dernière commission de travaux, ils ont reçu Monsieur Jégou, responsable de notre secteur pour le SEZEO, ainsi que Monsieur DUFOUR. Ils ont alors abordé l'aménagement de la rue de la gare car il va y avoir un gros travail d'enfouissement des réseaux, notamment pour la téléphonie, la fibre, ou encore les éclairages publics. Cette rue va être neuve, donc les candélabres et l'éclairage sera neuf et cela représente un coût pour la commune. Nous pouvons avoir des subventions à hauteur de 30% pour l'enfouissement et 65% pour l'éclairage ce qui de base coûtait 112 000 €, nous reviendra à 58 000 €. Il précise que le SEZEO nous reversait 30 000 par an, donc sur 5 ans c'est rentabilisé. Madame Laure BRASSEUR ne comprend pas pourquoi on retouche 30 000 € puisque de base on ne recevait rien, sauf la DFECT. Monsieur le Maire lui répond qu'il a regardé le jour même avec sa secrétaire, et qu'il est persuadé de retoucher environ 30 000 € par an. Monsieur Noël LOIRE précise que si ce point est adopté, la commune est engagée sur 5 ans avec le SEZEO et qu'il est possible de revoir le contrat après. Monsieur Laurent VERVEL explique que la commune devra déboursier 11 220 € par an si l'on accepte cette option, et de ce fait, ils effectueront la maintenance (changement des ampoules, candélabres...). Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE est un peu perdu avec les chiffres car entre 11 000 euros et 30 000 euros sur 5 ans, il peut y avoir une grande différence. Monsieur le Maire explique qu'il y a toute la commune à mettre aux normes, que ça soit pour l'enfouissement ou le changement de candélabre, il y a encore beaucoup de travaux à faire. Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE demande si le choix des candélabres pour la rue de la gare va se faire en commission travaux ou lors d'un Conseil Municipal. Monsieur le Maire lui précise qu'il faut décider lors de cette séance, si l'on met des candélabres que sur un trottoir mais ils seront plus grands, ou s'il y en aura sur les deux, donc plus petits. Monsieur Philip MICHEL pense que la rue de la gare est une grande rue et qu'il y a un risque que tout ne soit pas éclairé s'il y en a que d'un côté. Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHÈRE fait la remarque que lorsque l'on fait le tour de Chevières, on peut apercevoir les différentes époques selon les candélabres. Il faudrait harmoniser un peu plus les tailles et les couleurs des candélabres. Monsieur le Maire explique que la commune va payer 11 000 euros par an si l'on adhère, et qu'elle retoucherait bien les 30 000 euros. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE précise que l'on va perdre non pas 30 000 euros mais 40 000 euros avec la cotisation de 11 000 euros par an, il se demande pourquoi il n'a pas été communiqué un tableau. Monsieur Laurent VERVEL précise que Chevières est encore considéré comme une commune rurale et non urbaine donc les subventions ne seront plus les mêmes après cette requalification. L'ensemble du Conseil Municipal souhaiterait avoir un tableau récapitulatif des dépenses pour la SICAE par an sur 5 ans, et comparer avec la prise en compte de l'adhésion au SEZEO. Monsieur le Maire précise que ce point à l'ordre du jour peut être voté lors d'une prochaine séance de réunion de Conseil Municipal. En effet, la réponse doit être apportée au SEZEO avant début septembre selon Monsieur Laurent VERVEL. Monsieur Noël LOIRE rajoute que les candélabres ne pourront être livrés que 16 semaines après la commande. Monsieur le Maire décide de reporter la décision lors d'une prochaine séance, avant la fin du mois d'août soit le 30 ou 31 août 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

« Pour le Maire empêché, le 2^{ème} Adjoint »
Monsieur LOIRE Noël

